

BREVES INFORMATIONS MUNICIPALES N° 286

DU 12 Juillet 2016

Amis lecteurs,

Encore une fois, les différentes manifestations qui se sont déroulées sur notre commune pendant cette première partie de l'année tels que, le Printemps de la danse, la Fête du sport, les visites des Châteaux de Brégnier-Cordon, la Fête de l'école organisée par le Sou des Écoles de Brégnier-Cordon-Izieu-Murs, la retransmission sur grand écran des matchs de l'équipe de France par le comité des Fêtes de Brégnier-Cordon-Izieu... montrent le dynamisme des différents acteurs de la commune et la volonté de chacun de faire vivre notre commune.

La municipalité remercie chacun pour leur implication dans la vie de notre village et leur apportera, aussi souvent que possible, son soutien.

La municipalité a entrepris un certain nombre d'actions (d'autres sont en cours) d'embellissement et de travaux qui sont appréciés de tous et, en cela c'est l'affaire de tous, collectivement et individuellement, de faire perdurer cela.

Pour finir, toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes vacances et est heureuse de vous présenter ce nouveau numéro de nos brèves informations municipales, vous en souhaitant bonne lecture à toutes et à tous.

L'équipe municipale.





Mairie De
Brégnier-Cordon

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : De 8h à 12h

Mercredi : De 8h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi : De 8h à 12h

mairie.bregnier-cordon@wanadoo.fr
<http://www.bregnier-cordon.fr/>

SECRETARIAT de Mairie BREGNIER-CORDON ATTENTION !

Pendant la période estivale 2016

(En juillet et août),

La mairie sera fermée le vendredi matin

**Horaires d'ouverture au public
pendant l'été**

- **Lundi de 8h à 12h**

- **Mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h**



CHANGEMENTS D'HORAIRE

MESSAGES ...

**modification des heures d'ouverture
au public de la
Poste de Brégnier-Cordon**

Lundi au Vendredi : 10 h à 12 h.

Samedi matin : 8 h à 10 h.

**La tournée de distribution du courrier
desservant**

**« Brégnier », « La Bruyère »,
« Cordon » et « Izieu »**

est désormais assurée

l'APRES-MIDI:

**Du Lundi au Vendredi, entre
13 h et 16 heures 30.**

Le Samedi entre 10 h 15 et 13 h 15.

Par l'agent postal,

à l'issue de sa permanence du Matin.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 25 Mars 2016

Conseillers présents : Sergios ARANDA, Ugo TAMBELLINI, Isabelle RICHARD, Philippe ROUX, Mathias FANGET, Gilles JUGLAIR, Bernard PERTICOZ, André PERRIER, Christian LOYNET, Catherine PERRIN-JANAIS.

Conseillers absents : Bastien RAFFARD, Lucile BOUVIER-GAY, Jacqueline MERIAUDEAU-RENET excusés

Le conseil, après avoir délibéré a :

Approuvé, à l'unanimité,

-Le compte de Gestion et le Compte Administratif 2015 du budget Général présentés par M. Ugo TAMBELLINI:

Excédent de fonctionnement 568605,89€

Déficit d'investissement 325291,26 €

-Le compte de Gestion et le compte Administratif 2015 du budget de l'Eau et Assainissement présentés par M. Ugo TAMBELLINI:

Excédent de fonctionnement 64737,20€

Excédent d'investissement 120167,50€

-Le compte de Gestion et le compte Administratif 2015 du budget lotissement la chapelle présentés par M. Ugo TAMBELLINI:

Excédent de fonctionnement 127971,93€

Excédent d'investissement 3905,63€

-Le compte de Gestion et le compte Administratif 2015 du budget CCAS clos en 2015 présenté par M. Ugo TAMBELLINI:

Excédent de 1805,59 reversé au budget Général.

Approuvé, à l'unanimité,

-la reprise des résultats du budget général 2015 et l'affectation pour le budget « général » prévisionnel de 2016.

-la reprise des résultats du budget eau et assainissement 2015 et l'affectation pour le budget « eau et assainissement » prévisionnel de 2016.

-la reprise des résultats du budget eau et assainissement 2015 et l'affectation pour le budget « la chapelle » prévisionnel de 2016.

Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois communaux en augmentant la durée hebdomadaire de travail pour trois postes.

Décidé, à l'unanimité : de reporter l'examen de l'attribution d'une subvention au TCBC à leur demande.

Décidé, à l'unanimité : de reconduire pour l'année 2016 les subventions allouées en 2015 avec les mêmes montants.

Par la suite, Le conseil examine des demandes de subvention non allouées en 2015 pour 2016

il décide d'allouer

- à l'unanimité la somme de 1000€ à l'amicale des Pompiers de Brégnier-Cordon,

- à 7 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions la somme de 100€ au secours catholique,

- à 6 voix pour et 4 absentions la somme de 100€ à l'AFSEP (Sclérose en plaque),

- à l'unanimité la somme de 300€ à l'association des Donneurs de Sang,

- à 7 voix pour, et 3 absentions la somme de 100€ à la mission locale

- à 3 voix pour, 3 voix contre et 4 absentions la somme de 100€ à l'ADDIM de l'Ain

(le président ayant une voix prépondérante en cas d'égalité, la proposition est adoptée).

- à l'unanimité la somme de 150 € à l'association des Maires Ruraux de France.

il décide de ne pas donner suite :

- à 8 voix contre et 2 absentions à la demande de la Chambre des Métiers,

- à 8 voix contre et 2 absentions à la demande de l'association APEL,
- à 9 voix contre et 1 abstention à la demande de l'association Ville d'AOSTE,
- à 9 voix contre et 1 abstention à la demande du CAUE.
- à 9 voix contre et 2 abstentions à la demande de la SEMA (chambre d'agriculture).

Autorisé, à l'unanimité, M. Sergio ARANDA à signer les demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de la mise en place du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.

Décidé, à l'unanimité, d'apporter son soutien au projet d'écluse de Brégnier-Cordon et de valider, à l'unanimité la proposition d'aménagement proposée à la CNR afin de permettre la réalisation d'un ponton d'accostage.

Approuvé, par 8 voix pour et 2 abstentions, la réactualisation du contrat-gestion du Camping par sa mise en concordance avec le coût du smic.

Accordé, à l'unanimité, la demande de mise en place d'une activité de commerce ambulant au plan d'eau de Glandieu pour la période de juillet et Août 2016 et fixé, à l'unanimité à 420€ la redevance résultant de cette activité.

Élue, à l'unanimité, en remplacement d'un élu démissionnaire, Madame Isabelle RICHARD, seule candidate, comme membre de la commission voirie à la CCBS.

Accepté, à l'unanimité, le principe d'une réflexion sur la mise en place de tarifs spéciaux pour la Médiathèque, afin de répondre aux situations qui se présente à la médiathèque de Brégnier Cordon.

Débatu, sur le devenir d'un immeuble vétuste situé derrière le local de GROUPAMA. Le conseil reporte la décision afin d'établir des devis de destruction et/ou d'aménagement.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 Avril 2016

Conseillers présents : Sergios ARANDA, Ugo TAMBELLINI, Lucile BOUVIER-GAY, Isabelle RICHARD, Philippe ROUX, Mathias FANGET, Bernard PERTICOZ, André PERRIER, Christian LOYNET, Catherine PERRIN-JANAIS, Bastien RAFFARD, Jacqueline MERIAUDEAU-RENET

Conseillers absents : Gilles JUGLAIR, pouvoir à Christian LOYNET

Le conseil, après avoir délibéré a :

Reconduit à l'unanimité, les Taux d'imposition proposés par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) c'est-à-dire la taxe foncière sur le bâti au taux de 15,75 %, la taxe foncière sur le non bâti au taux de 29,49 % et la taxe d'habitation au taux de 10,37 % pour l'année 2016.

Adopté, après avoir voté par chapitre.

le budget principal section fonctionnement à 12 voix pour et 1 abstention.

le budget principal section investissement à 12 voix pour et 1 abstention.

Adopté, à l'unanimité, après avoir voté par chapitre.

Sous-Préfecture **Arrondissement de Belley**



Modification **des horaires d'ouverture au public** **pour la période estivale de 2016**

**A compter du lundi 4 juillet prochain
au vendredi 2 septembre 2016,**

La sous-préfecture de Belley
sera ouverte au public

**le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de :**

08 h 45 à 12 h 15

(Fermé le mercredi toute la journée)



Election législative partiel de la **3e circonscription de l'Ain**

sur la Commune :

Stéphanie PERNOD-BEAUDON
64.28%

Gaetan NOBLET 35.71%

Sur la 3e circonscription de l'ain

Stéphanie PERNOD-BEAUDON
73.31%

Gaetan NOBLET 26.69%

Stéphanie PERNOD-BEAUDON

est élue député de la
3e circonscription de l'ain



Travaux à poursuivre en supplément du quotidien

(En fonction de la météo et
du personnel disponible).

Les couloirs de l'école continuent
leur lifting pendant les congés d'été,
Ainsi que le nettoyage complet de
l'école.



il a fallu vider les salles de leur
mobilier puis 3 passages de la
machine pour la brillance !

A l'automne (ou avant), il est prévu
de repeindre les portails du
cimetière,

De lasurer l'ensemble des tables et
bancs en bois de la commune.
Les barrières de la Maison des Isles
du Rhône vont se rafraîchir.
Nettoyer et repeindre certaines des
bouches incendie.
Et bien d'autres à suivre.

Travaux faits, à faire ou programmer....

Les Travaux de Balcons du bâtiment
des Terrasses du Rhône vont bientôt
débuter.

Les façades de la Salle des Fêtes dé-
gradées, vont être refaites, quant aux
autres nettoyées,
ainsi que les bancs et abords.

Les logements locatifs ont été
équipés en détecteurs de fumée.
(Mise en conformité avec la loi).

Certains chemins très abîmés
seront repris, par nos techniciens
avec pour certains, l'aide de
propriétaires.

le budget eau/assainissement section fonctionnement.
le budget eau/assainissement section investissement,

Adopté, après avoir voté par chapitre.

le budget lotissement « la Chapelle » section fonctionnement à 10
voix pour et 3 abstentions.

le budget lotissement « la Chapelle » section investissement à 10
voix pour et 3 abstentions.

Décidé à l'unanimité, De surseoir à l'échange de parcelle, voté lors d'une
précédente délibération, entre la commune et la famille Agneray en
attendant le passage du POS en PLU, et qu'il n'est pas opposé au principe de
cet échange.

Adopté à l'unanimité, l'avenant reprenant les participations des communes
à l'instruction des dossiers d'urbanismes que la Communauté de Commune
Bugey Sud (CCBS) sera amenée à traiter pour le compte de la commune.

D'adhérer par 8 voix pour, 2 Voix contre et 3 abstentions.

à la charte régionale d'entretien des espaces publics prônant l'objectif Zéro
pesticide.

Validé à l'unanimité, la modification des statuts de la SEMCO instituant
une augmentation de son capital.

Autorisé à l'unanimité, le centre de Gestion fonction publique territoriale
afin de lancer une consultation dans le cadre une demande groupée de contrat
d'assurance collective des risques sanitaires.

Nommé à l'unanimité, un nouveau délégué représentant la commune au
Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
en la personne de Monsieur ARANDA maire, qui a proposé sa candidature.
Monsieur ARANDA est élu à **l'unanimité.**

Autorisé à l'unanimité, l'encaissement d'un chèque de l'association SAU-
VEGARDE DE NOTRE PATRIMOINE RURAL DU HAUT-RHONE (SA-
NOPARU), à la demande de son Président André PERRIER. Chèque
reprenant un reliquat d'une subvention accordée par la commune en 2012 à
l'association.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2016

Conseillers présents : Sergios ARANDA, Ugo TAMBELLIN, Lucile
BOUVIER-GAY, Isabelle RICHARD, Philippe ROUX, Mathias FANGET,
Bernard PERTICOZ, Jacqueline MERIAUDEAU-RENET, André PERRIER,
Christian LOYNET, Catherine PERRIN-JANAIS, Gilles JUGLAIR

Conseillers absents : Bastien RAFFARD pouvoir à Mathias FANGET

Le conseil, après avoir délibéré a :

Approuvé, à l'unanimité, le renouvellement du bail de chasse sur le territoire communal pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions que précédemment.

Validé, à l'unanimité, le prix proposé à l'assemblée de 52 Euros le m² PVR incluse prix auquel sera vendu les lots du lotissement de « LA LINCE ». Et Validé les types de publicités suivantes : Flyers, Site de la commune, Brèves Infos, Panneau.

Reporté, l'examen de la délibération complémentaire à la délibération instituant la prescription du POS au PLU.

Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès du département dans le cadre de l'opération d'aménagement de la traversée de Cordon.

Autorisé, par 10 voix pour et 3 voix contre, dans le cadre d'une réorganisation du Centre de Loisir et du Restaurant Scolaire, à la création d'un poste d'attaché territorial qui aura la fonction de directeur. Ce poste aura une durée de travail hebdomadaire de 20h.

Autorisé, par 12 voix pour et 1 abstention, la modification du nombre de bureau de votes sur la commune en ramenant le nombre de 2 à 1 bureau pour toute la commune. A définir l'Espace Associatif comme lieu de vote.

Validé, à l'unanimité, la refonte du règlement intérieur du camping et sa mise en place immédiate.

Adopté, à l'unanimité, le montant de la part des familles au mini stage proposé par le Centre de Loisirs à 32 € ainsi que les modalités d'application.

Adopté, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) qui permet à notre commune de désigner un 2e délégué suppléant. Monsieur Gille JUGLAIR unique candidat est désigné à l'unanimité comme 2e délégué suppléant.

Adopté, à l'unanimité, après examen de devis concernant la démolition d'un immeuble vétuste situé rue des Cours Fleuries, le principe de démolition de ce même immeuble et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Adopté, par 12 voix pour et 1 abstention, les nouveaux tarifs spéciaux, applicables à la médiathèque, suivants :

- Gratuité pour les étudiants.
- Gratuité pour les personnes bénéficiant de minimas sociaux et chômeurs.
- Gratuité pour les associations s'occupant d'enfants.
- Gratuité pour le personnel de la Médiathèque.

Et le principe de revoir le partenariat avec les communes environnantes

Adopté, à l'unanimité, plusieurs délibérations modificatrices du budget général et du budget eau/assainissement à la demande de la perception.

Adopté, par 11 voix pour et 2 abstentions, une délibération rejetant l'ex-

Dans nos diverses activités en bord du Rhône,

N'oublions pas les conseils de Louloute La Loutre ...



Si vous constatez une situation à risques
Composez le 18 ou le 112 de votre mobile

www.inforhone.fr
Tél. : 0820 10 10 20



**Les massifs et jardinières
se sont parés de leurs plus
belles couleurs**



**Merci à tous pour
Votre Contribution et
Votre Respect
Bel été**

A NOTER

**La date de relève
des compteurs a été
avancée pour une optimisation
du temps de travail des
techniciens.
(Été = tonte = congés...)**

**Toutefois, les factures
seront adressées
aux usagers à la même date que
par le passé.**

**Les Bancs sur le chemin de
la Plaine se sont refaits une
jeunesse !**



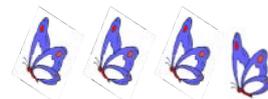
**Ainsi que le pan du mur
extérieur du cimetière !**

tension de l'établissement Public foncier (EPF) de l'Ouest Rhône-Alpes sur le territoire de l'Ain et notre soutien à EPF de l'Ain.

Décidé, d'allouer

- **à l'unanimité**, la somme de 800 € au Tennis Club de Brégnier-Cordon
- **à 12 voix pour, 1 abstention**, la somme de 100 € au Rugby Club du Canton de LHUIS (débat et décision effectués après la sortie de Monsieur le Maire en raison de ses fonctions de responsable de l'école de Rugby du RCCL).

INVITATION Cérémonie du 14 JUILLET 2016



Cérémonie du 14 JUILLET 2016



L'ensemble du village est très cordialement invité à participer



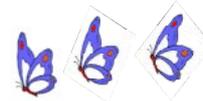
À la cérémonie commémorative du 14 juillet qui se déroulera comme suit :



11h45 : dépôt de gerbe à Brégnier devant le Monument aux morts.



12h00 : Vin d'honneur offert aux participants au bar de la salle des Fêtes.



RAPPEL ... RAPPEL...RAPPEL... Pour moins de pollution en tout genre

Ensemble et simplement pour notre village, Citoyens et élus nous pouvons agir pour le bien-être de tous et un cadre de vie plus agréable !



Nuisances sonores

Pour le bien-être de tous, merci de bien vouloir respecter les termes de l'arrêté préfectoral du 10 avril 1990 libellé comme suit :

«Les travaux réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que durant :

- Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h00 à 19h30.
- Le samedi: de 9h00 à 12h et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00 »

Grande occasion :

Il est toujours préférable de prévenir les voisins lorsque l'on organise chez soi un événement qui pourrait occasionner quelques nuisances sonores après 22h.

Afin de respecter la tranquillité des habitants, cris, musique, pétards, vrombissement de moteurs et toute émission de bruit supérieur à la norme sont interdits. Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit.

L'article R 48-2 du code de la santé publique s'applique à tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne, d'un animal ou le fonctionnement d'une chose, dès lors que le bruit est de nature à porter atteinte à la tranquillité par sa durée, sa répétition ou son intensité, et ce notamment entre 22h et 6h.

La Gendarmerie nationale peut venir constater les troubles, de jour comme de nuit.



1ère édition du

TOURNOI DE TENNIS

Senior hommes

/ Senior femmes

Du

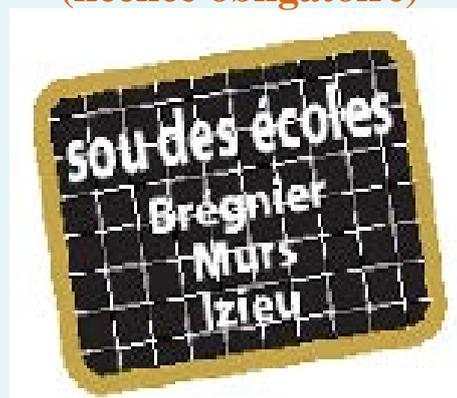
20 AOUT

au

11 SEPTEMBRE

Inscription 17€

Tournoi homologué
(licence obligatoire)



Nouveau Bureau

Présidente Sandrine GRONDIN
Vice-Président Eric BAVOIL
Trésorier David FATOU
Secrétaire Yves-Lise FATOU

Membres actifs

Agnès BALDET
Jérôme JANON
Marion MONNIER
Cindy SPILLIAERT

Rappel de l'arrêté départemental du 6 octobre 2005



le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre,



le brûlage est interdit les jours de grand vent.

Le reste de l'année, les déchets suffisamment secs peuvent être brûlés.

A l'inverse, la pelouse fraîchement tondue ne peut être brûlée. L'adjonction de produits pour activer la combustion (pneu, huile, ...) est strictement interdite. Attention à la proximité des lignes électriques (10 mètres minimum), de la forêt (200 mètres minimum), des routes et constructions (25 mètres minimum).



L'entretien de son trottoir et fil d'eau

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les propriétaires, les professionnels et occupants d'immeubles riverains sont tenus chacun au droit de leur façade de balayer une largeur égale à celle du trottoir et de maintenir en bon état la propreté du caniveau (fil d'eau).

Il leur incombe de balayer, nettoyer le trottoir, de désherber, de démousser, d'assurer l'enlèvement des débris et feuillages, d'entretenir le bon écoulement des eaux pluviales. L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

Outre l'aspect esthétique, un entretien régulier permet d'éviter la dégradation de la voirie et des trottoirs.

En période de neige et de gel, les trottoirs doivent être débarrassés de la neige et de la glace, ou à défaut de les rendre moins glissants en y rependant du sel ou du sable.

L'Eté, rime Avec Liberté, mais aussi Sécurité !

(À pied, en vélo, en scooter, moto, voiture...)



Vitesse, Alcool, Cannabis,
Téléphone, Fatigue, Chaleur ...

L'entretien et l'élagage : rappel de la réglementation



L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou

pire un danger pour les usagers du domaine public

L'entretien et l'élagage en limite du domaine public

La mairie a en charge l'élagage des arbres situés sur les voies publiques. Sur le domaine privé, les propriétaires doivent entretenir les arbres débordant ou risquant de tomber sur les trottoirs et les espaces publics. Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route. Les propriétaires de jardin doivent veiller à leur entretien dans l'intérêt de tous. Les transporteurs (scolaires et marchandises), nous ont interpellés. En effet, sur leurs trajets, de nombreux arbres accrochent leur véhicule. Merci aux propriétaires d'intervenir.

Nous rappelons que les pesticides sont de moins en moins utilisés, et ce notamment pour les humains, animaux ou végétaux.



Jachère fleurie laissée aux bons soins des visiteurs du cimetière...



**Une journée nettoyage
par un beau jour de soleil !**

**Avec le concours de Jean-Paul Conand,
pour la préparation du terrain**



Nettoyage de Printemps

au Plan d'eau de Glandieu

**Un grand Merci à
Jean-Paul Conand de nous
avoir prêté main forte et de sa
disponibilité, pour la remise
en état de la Plage.**



**Les lignes d'eau ont été refaites, ainsi que les panneaux,
règlement et analyses affichés, sanitaires nettoyés...**

Plongez dans l'été :

**Les baignades sont
surveillées
de 13h00 à 19h00
Tous les jours des mois
de Juillet et Août 2016**



**Travaux de réfection pour
le terrain de Volley avec
pose d'un nouveau filet !**



**Devant le local Chasseur
et Poste de Secours
réfection du sol.**

**Merci aux Chasseurs
d'avoir nettoyer les
abords de leur local.**



Economies Locales..... vitales pour notre village

Les Mitrons Badin

L'été, le temps des glaces ...
artisanales



Toujours à votre service

**Sans oublier tous
nos autres précieux
commerçants, arti-
sans, industriels
Et services
présents
sur notre Village...**

Bugey
SERVICES & PAYSAGE

Bugey services & paysage vous propose tous les services
de l'entretien de vos espaces verts et de votre jardin.
Un vrai savoir faire auprès des particuliers et professionnels !

CREATIONS PAYSAGÉES
TERRASSE
ENTRETIENS EXTERIEURS
PORTAIL
CLÔTURE
MAÇONNERIE
ÉLAGAGE
HAIE

Bugey
SERVICES & PAYSAGE

Du conseil à la réalisation et **devis gratuit...**

Notre démarche repose sur un souci permanent de qualité dans la **CONCERTATION**, la **CONCEPTION**, la **RÉALISATION TECHNIQUE** et l'**OPTIMISATION ÉCONOMIQUE** de vos projets paysagés.

Besoin d'informations, de renseignements ou d'un devis contactez-nous au :

06 65 68 92 39
bugey.paysage@laposte.net

BUGEY SERVICES & PAYSAGE
MINIOTIS CEDRICK
27, impasse de la source
01300 BREGNIER-CORDON

LA Boutique des Créateurs

Cascade de Glandieu

boutique 100%
artisanale, locale
et équitable



de 10h à 19h
jours d'ouvertures:
du 29/05 au 11/09
Juillet - août: tous les jours
Juin - septembre: uniquement
les week-ends.

01300 Brégnier-Cordon Tél: 06 11 75 88 68

DU NOUVEAU CETTE ANNÉE !!

Vernissage
le 1^{er} juillet
à partir de 19h

DEMONSTRATIONS & ANIMATIONS

mercredi 6 juillet à partir de 14h
Séance de dédicaces de Christian Offroy
illustrateur aux éditions Couleur Carbeau

mardi 12 juillet à partir de 14h
garnissage d'un siège,
réalisé par Décor de sièges

mercredi 20 juillet de 14h à 16h
tournage et façonnage de poterie
réalisé par la poterie de Bordenoud

lundi 25 juillet à partir de 16h
clownerie en caravane

mardi 26 juillet 10h-12h et 14h-19h
séance photo à la découverte de soi:
«Regardez-vous différemment»
par Madiene photographies (prix libre à partir de 7€)

dimanche 31 juillet 10h-12h et 14h-19h
séance photo à la découverte de soi:
«Regardez-vous différemment»
par Madiene photographies (prix libre à partir de 7€)

Et tout au long de la saison...
Des surprises musicales!!

REPAS DANSANT du 23 JUILLET

Organisé par le Comité des Fêtes de Brégnier Cordon / Isère à la
Nouvelle Salle des Fêtes de Brégnier Cordon

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !!!



19 h - Apéritif offert par la Municipalité de Brégnier Cordon
Sous le Chapiteau

A partir de 20 h : Repas en salle sur réservation



- **Paella Royale**
(préparée sur place dans une poêle géante)
- **Fromage Blanc ou Sec**
- **Tartelette aux fruits**

Tarif : Adulte 16 €
Enfant - de 10 ans 6 € (paella + glace)
Boissons non comprises



A partir de 22 h :

Buvette ouverte à tous
(sous le chapiteau devant la salle des fêtes)
avec Accès piste de danse
et

Feu d'artifice

Offert par la municipalité de
Brégnier Cordon et le Comité
des Fêtes
(sous réserve d'intempéries)



Soirée
animée
par :

Gillou
Francony

Nos bénévoles passeront à votre domicile, entre le 1^{er} et le 9 juillet, prendre vos réservations.



Belle Ambiance à l'Espace Associatif,
Toutes les générations réunies pour soutenir l'équipe de France
Merci à tous les membres du Comité des Fêtes pour ces bons moments de partage !



Belle idée, très bonne organisation.



BSA à Brégnier-Cordon

Bugey Sud Actif est une association implantée depuis 30 ans sur plusieurs communes du Sud Bugey.

Elle propose des activités régulières toute l'année. (Gym douce et gym tonique, Yoga, Qi Gong, Chant des Balkans)

L'association est organisée en trois commissions qui organisent aussi des activités ponctuelles et des événements. Un programme trimestriel est édité et distribué dans votre boîte aux lettres par les membres.

Ainsi la commission **nature** vous invite à découvrir la grotte de Glandieu

- avec un spéléologue **le 24 et le 25 septembre**.
- Le 8 octobre, un technicien du haut Rhône nous fera visiter les pelouses sèches du mont de Cordon, la Blachère du même mont et la morte de Glandieu .

Vous pouvez assister aux « spectacles en famille » organisés par **la commission enfance** à la salle des fêtes de la commune.

Le prochain sera :

« Choses et autres », spectacle autour des poèmes de Prévert **le 25 novembre à 18h00**.

Cette année nous avons proposé en parallèle des ateliers avec les artistes aux enseignants de l'école qui ont ainsi pu faire travailler leurs élèves.

La commission **culture** organise sa traditionnelle scène ouverte quatre vendredis dans l'année à l'Hôtel-Restaurant du Gland.

Elle est ouverte à toute forme d'expression et à tous les niveaux... Venez partager des moments inoubliables dans une ambiance chaleureuse et d'écoute.

Par ailleurs BSA propose aussi des stages et des spectacles toute l'année.

Vous pouvez rejoindre une de ces trois commissions pour proposer vos idées ou vos compétences...

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter

Le site bsa-association.fr ou téléphoner au **06 65 58 41 48**.

Très bon été à tous.

Yves Péronnet

Vous propose son

TOURNOI DE PETANQUE SAMEDI 27 AOÛT 2016

à partir de 13h30
en doublette

ESPACE SPORTIF de BREGNIER-CORDON

Inscription sur place

Gratuit pour les adhérents

5 € la doublette pour les non adhérents

Restauration/Buvette sur place

Demande d'infos par mail à multisportsloisirs01@gmail.com



ASSEMBLEE GENERALE JEUDI 8 SEPTEMBRE À 19h à L'ESPACE ASSOCIATIF

Venez nombreux pour participer à la vie de l'association,

Apporter vos idées, votre bonne humeur

HISTOIRE DE.....



Il y a plusieurs histoires dans l'Histoire.

Il y a l'histoire héroïque, légendaire, celle qui alimente l'action et un imaginaire collectif, qui nous convoque et nous appelle, qui fait ce que nous sommes.

Il y a l'histoire présente, celle que nous faisons et dont Aragon avertissait en disant : « il faut se souvenir de l'avenir »

Et puis il y a l'histoire récréative drôle ou dramatique que l'on raconte par plaisir qui peut faire l'événement dont on peut être l'auteur ou l'acteur et qui nous transforme en conteur.

C'est celle-ci que nous avons choisie dans le cadre de la convention qui lie l'Education Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Communauté de Communes de Bugey Sud et de laquelle émerge un projet dont l'**Association Histoires Vraies de Méditerranée** propose de mettre en œuvre.

Une initiative originale qui allie oralité et écriture, au plus proche des habitants du territoire et en partenariat avec le réseau culturel identifié, dont la médiathèque de B&C.

L'ambition est d'écrire ensemble une histoire du territoire, une mémoire vivante. Il s'agit d'inviter des auteurs et artistes en résidence ; de provoquer des rencontres chez l'habitant en vue de collecter des histoires vraies, de créer des restitutions sous différentes formes culturelles et de les valoriser.

C'est sans hésitation que la bibliothèque de B&C s'est engagée dans cette belle aventure culturelle qui débutera cet automne pour trouver son aboutissement au printemps 2017.

Horaires d'ouverture

Mardi 16h à 18h

Mercredi 10h à 12h et 14h30 à 16h30

Vendredi 15h30 à 18h30

Samedi 9h à 12h

Tél. 04.79.81.13.30

Adresse mail : mediatheque-bregnier-cordon@orange.fr

Quelques nouveautés pour l'été à découvrir !!!

Attention ! Fermeture du mardi 26 juillet au Samedi 13 août inclus



Médiathèque Municipale

LIRE POUR GRANDIR



LES INCORRUPTIBLES TOUS ENSEMBLE POUR LA LECTURE

Cette association agréée par le ministère de l'Education Nationale a pour objectif de faire lire un maximum de jeunes.

En 2015, ce sont 362 279 enfants qui ont lu et voté pour leur livre préféré.

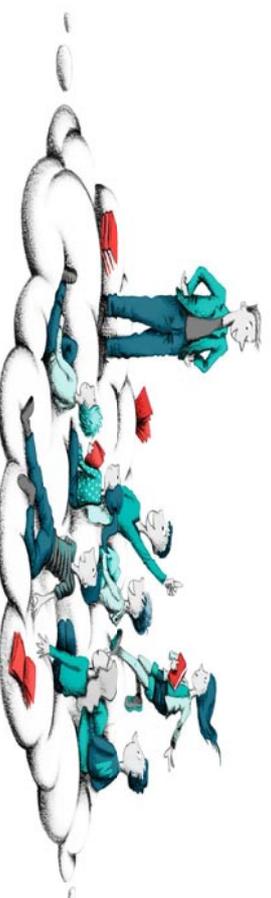
C'est sous l'impulsion de la directrice du groupe scolaire de B&C que les enseignants se sont inscrits dans cette initiative pour 2016/2017.

C'est donc de la maternelle au CM2 que les enfants pourront selon une sélection de livres relative à leur niveau, participer au prix des incorruptibles.

Parce que la lecture favorise l'émergence de l'exercice de la citoyenneté, qu'elle développe l'imaginaire et apparaît donc complémentaire et inséparable de la créativité et enfin qu'elle procure du plaisir que la bibliothèque de B&C s'est associée à ce projet en le soutenant humainement et matériellement.

Car pour ceux qui boudent la lecture, il existe toujours un roman, un documentaire, une BD qui peut faire découvrir le livre aimé et qui les entraîne vers d'autres.

Alors à bientôt



La Cascade de Glandieu : Ce diamant dans un Ecrin de Verdure

Admiré par environ 90 000 personnes par an !



Dans le cadre de la loi du 13 juillet 2015 issue du Grenelle de l'environnement sur la signalétique en France, La Communauté de Communes Bugey-Sud mène une campagne sur tout son territoire. En collaboration avec les communes de Brégnier-Cordon---Groslée-Saint-Benoît pour la valorisation du site de la Cascade de Glandieu et concertation avec les intéressés, dans un premier temps, 3 fléchages ont été installés pour indiquer les producteurs à proximité de la Cascade. Tout ceci dans le but d'harmoniser l'information et de préserver le site de pollution visuelle. Un panneau en bois également, sera installé et dédié à l'affichage des associations. Dans ce cadre, une poubelle de tri sera installée. Ces aménagements sont pris en charge par la C.C.B.S.

Il est aussi prévu dans les prochains jours, que les garde-corps du pont soient repeints. La prise en charge de cet entretien est réalisée par les deux villages riverains.



La Place de la Mairie, après quelques aménagements et entretien.



Programme de Voirie et Marquage de l'année 2016

Etabli en collaboration avec les services techniques de la C.C.B.S.

Décisions prises en Conseil Municipal

- ✓ Rue Des Cours Fleuries sise à La Bruyère
- ✓ Rue de la Morte sise à Glandieu
- ✓ Rue du Verger sise à La Bruyère
- ✓ Reprise de chaussée et trottoir sis rue de la Cascade (à hauteur de l'Hôtel-Restaurant du Gland), avec Création d'un passage piéton à l'arrêt du car (celui qui est tracé actuellement est temporaire. (offert par l'entreprise de marquage suite à une erreur de son calendrier)
- ✓ Pose d'une grille pluviale chemin de la Clopette (Cordon)
- ✓ Différents **marquages** sont (ou seront repris **après** travaux de voirie pour les voies concernées.) sur l'ensemble du Village y compris celui de la RD 992 dans la traversée du Hameau de Cordon.
- ✓ Les recherches de fuites ont été réalisées pour les voies concernées par les travaux.

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse Edité le : 06/07/2016

Page 1 / 2

MAIRIE
934 RUE DE LA MAIRIE
01300 BREGNIER CORDON

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE16-75349	Référence contrat : LSEC16-5309
Identification échantillon : LSE1606-53366-1	
Nature: Eau de distribution	
Origine : BREGNIER CORDON	
Dept et commune : CITE DE L'ENFANCE ROBINET CUISINE CANTINE SCOLAIRES	
Prélèvement : 01 BREGNIER CORDON	
	Réceptionné le 29/06/2016
	Prélevé le 29/06/2016 à 11h48
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / FADILU Tarik
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
	Flaconnage CARSO-LSEHL
	TEMPS DE PURGE 10MIN

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 29/06/2016

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain	21.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne	0	25
Température de l'eau				NI, E2008 v2		
Chlore libre sur le terrain	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7293-2		
Chlore total sur le terrain	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7293-2		
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 38°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		
Bactéries coliformes à 38°C	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		
Entérocoques (Streptococcus fécaux)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7896-2		
Anaérobies sulfite-réducteurs (spores)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 2046 1:2		
Caractéristiques organoleptiques						
Odeur	0 Néant	-	Qualitative			
Saveur	0 Néant	-	Qualitative			
Couleur apparente (eau trouble)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15

Société par action simplifiée au capital de 2.283.022,30 € - RCS Lyon B 410 546 313 - SIRET 410 546 313 00042 - APE 7220B - N° TVA: FR82 410 546 313
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - 69603 VENEISSIEUX CEDEX - Tél : (03) 04 72 76 16 - Fax : (03) 04 72 76 16 - Site web : www.carso-lsehl.com - e-mail : carso@carso-lsehl.com



CARSO-LSEHL
Rapport d'analyse Edité le : 06/07/2016

Page 2 / 2

Identification échantillon : LSE1606-53366-1

C
OF
RA
C

Destinataire :

MAIRIE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	50	2
Turbidité	< 0.10	NFU	Nephelométrie	NF EN ISO 7027		
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
pH	7.40	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9
Température de mesure du pH	21.2	°C				
Conductivité électrique brute à 20°C	457	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	180	1000
Conductivité électrique brute à 25°C	507	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100
Cations						
Ammonium	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophérol	NF T99-016-2	0.10	
Anions						
Nitrites	5.4	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395		
Métaux						
Aluminium dissous	< 0.010	mg/l Al	(CPMS après filtration	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.2	
Fer total	< 0.010	mg/l Fe	(CPMS après acidification et désaération	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.2	

ANALYSE (D1) DE ROUTINE D'UNE EAU A LA DISTRIBUTION (LSEH) (arrêté 2010)



Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Didier BLANCHON
Responsable de
Laboratoire

...

Travaux Réservoirs

- La mise en sécurité et la réfection du réservoir de Cordon se sont poursuivies. Les derniers travaux se sont achevés avec :



- la reprise de maçonnerie sur les couventines dégradées
 - reprise des fissures de surface
 - Pose d'un enduit monocouche
 - Réfection des portes
- En parallèle de ces travaux les réservoirs ont été désinfectés et nettoyés.



Des travaux similaires sont en cours de finition sur le réservoir de Brégner. (Photos ci-dessus)

Schéma directeur d'Eau potable :

La commune a décidé de mener une étude de diagnostic et de schéma directeur en y intégrant les éléments de connaissance obligatoire qui lui sont demandés tel que la cartographie et l'inventaire patrimonial de son réseau.

L'étude a pour but de présenter l'état des lieux des services d'alimentation en eau potable de la commune et de proposer les solutions techniques les mieux adaptées pour répondre aux préoccupations et objectifs définis par la commission eau / Assainissement, qui sont :

- Garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante,
- D'établir des programmes d'investissements, hiérarchisés et chiffrés, en prenant en compte les programmes de travaux déjà définis.
- D'optimiser la gestion du service en fonctionnement, et en investissement (nouveaux équipements et renouvellement).

Le coût de l'étude s'élève à 25 000€. Après réalisation du projet et demande de subvention, nous avons pu obtenir auprès de plusieurs organismes (l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Ain) une subvention supérieure à 60% du montant total de l'étude.

L'étude débutera en Septembre, nous vous ferons suivre l'avancement du dossier dans les prochaines Brèves Infos.

La ressource en eaux doit être protégée, il faut veiller à une distribution raisonnée.

➤ Pour se faire des réparations de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable ont été réalisées :

1/ Réparation d'une fuite importante sur la conduite principale alimentant notre commune et celle de ST BENOIT (les frais de réparation seront partagés pour nos deux communes). Une vanne de sectionnement a été installée pour permettre des recherches de fuites sur le reste de la conduite



2/ Réparation de deux fuites sur un branchement d'eau rue de la mairie. (Photo ci-dessus)

Communiqué
Base de BREGNIER - CORDON
« Cet été pour ne pas être piqué, Soyez sec ! »

Pas d'eau, pas de moustiques ...

Le moustique a besoin d'eau pour le développement de ses larves.

ADOPTEZ LES BONS GESTES !

... pour les éliminer !



VIDEZ !
1 fois par semaine

- coupelles sous les pots de fleurs
- gamelles pour animaux
- bâches couvrant les mobiliers de jardin, les piscines, les tos de bois
- pots contenant des boutures dans l'eau



COUVREZ !
hermétiquement

- récupérateurs d'eau
- fûts



ENTRETIENEZ !

- gouttière et chéneau : les curer
- pièges à sable, bordes d'évacuation : les nettoyer
- bassin d'égouttement et fontaine : mettre des poissons rouges
- rigoles recouvertes d'une grille : les curer



RANGEZ !

- jouets d'enfant
- brouettes
- seau et arrosoir
- poubelles



JETEZ !

- pneus
- boîtes de conserve
- déchets divers





Les Cages de Foot et Filets ont été posés. Ils n'attendent plus que les joueurs ...



Maire de Brégnier-Cordon
Mairie
934 rue de la Mairie
01300 Brégnier-Cordon

Lyon, le 5 avril 2016

EXTRAIT du COURRIER ORANGE

Monsieur le Maire,

Suite à notre entrevue du 4 avril dernier, nous avons examiné avec attention vos interrogations relatives à un débit internet limité sur le territoire de votre commune.

L'analyse effectuée par nos services confirme bien la saturation du lien de transmission internet alimentant le nœud de raccordement abonné (NRA) situé dans votre commune.

Ce problème, déjà connu par nos services, sera résolu au cours du premier semestre 2017 par des travaux de renforcement de ce lien. Une majeure partie des lignes seront éligibles à un débit de 8Mbit/s, sachant que le débit internet est proportionnellement lié à la distance de la ligne reliée à notre NRA.

En revanche, des solutions d'attente de type satellitaire peuvent sans doute répondre pour une large part aux attentes de vos administrés pour un coût sensiblement identique aux tarifs de l'ADSL. Plusieurs opérateurs, notamment notre filiale, la société Nordnet, proposent des solutions pouvant apporter jusqu'à 20 Mb/s de débit descendant.

Par ailleurs, je vous confirme que les hameaux de Cordon et Glandieu (y compris la partie de Glandieu située sur le territoire de Saint-Benoit) sont totalement alimentés par le NRA de Brégnier-Cordon. Il est en de même pour les communes de Murs-et-Golgnieux et d'zieu. Le bourg de Saint-Benoit ainsi que le hameau d'Evieu sont, eux, raccordés au NRA de Groslée.

Directeur des relations avec les collectivités locales

Développement Communal

En attendant La Fibre

SIEA - Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Pour votre information,

Monsieur le Maire s'est rendu à la dernière réunion d'avril à Saint-Vulbas. Lors de cette dernière, il a été présenté au public une carte, sur laquelle notre commune apparaissait en programmation pour 2016-2017.

Nous allons rester vigilants et suivre ce dossier.

Toutefois, nos démarches auprès d'Orange n'ont pas été vaines.

Merci de prendre connaissance de l'extrait du courrier ci-contre.

A ne pas manquer pour les amoureux de la petite reine !

Le
de TOUR
FRANCE

17 juillet 2016

CULOZ Grand-Colombier

Arrivée de la 15e étape

BUGEY SUD

Terre de Culture et de Mémoire

des isles maison



Mercredi 20 Juillet à 10h00

Rendez-vous sur l'esplanade de la Maison des Isles

La Maison des Isles, en partenariat avec le CEN Rhône Alpes, propose une sortie ludique tout public, à l'assaut du Mont de Cordon, pour découvrir ses trésors de biodiversité, ainsi que de superbes vues sur le Bugey et l'Avant Pays Savoyard.

Durée : 2h30 à 3h.

Possibilité de pique-niquer sur place et de poursuivre la découverte au Musée Escale Haut-Rhône.

Prévoir de bonnes chaussures et de l'eau.

Enfants à partir de 8 ans.

Tarifs : Adulte : 4 €

Enfant : 3 € (- de 12 ans)

Réservation directe auprès de la Maison des Isles au 04.79.87.26.62

Ou par Mail : contact@maisondesisles.fr

Maison d'Izieu

mémorial des enfants juifs exterminés

ÉTÉ 2016

PARCOURS THÉMATIQUES

Juillet et août, tous les jours

Des médiatrices du mémorial, présentes dans l'exposition, apportent des éclairages thématiques pour comprendre l'histoire des enfants d'Izieu et, plus largement, des enfants juifs en France durant la Seconde Guerre mondiale.

PARCOURS POUR LES ENFANTS

EN FAMILLE

Juillet et août, les mercredis à 14h

Les 6, 13, 20 et 27 juillet

Les 3, 10, 17, 24 et 31 août

Comprendre ce que signifie être un enfant juif durant la Seconde Guerre mondiale et s'interroger sur les notions de respect de l'autre, de sauvetage et de mémoire. Utilisation d'un livret d'accompagnement remis gratuitement.

A partir de 8 ans, durée 2h

Sur réservation : 04 79 87 21 05 / reservation@memorializieu.eu

Pour en savoir plus

Par téléphone : 04 79 87 21 05

Par mail : info@memorializieu.eu

Sur notre site Web : www.memorializieu.eu

INVITATION

Le nouveau directeur, Dominique Vidaud, et toute l'équipe de la Maison d'Izieu

Vous invitent **le samedi 10 septembre à partir de 16 h,**

À venir visiter la nouvelle exposition permanente du mémorial.

Cette visite sera suivie d'un échange convivial qui, nous l'espérons, permettra de renouer des liens forts.

Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir nombreux.

Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés

70 Route de Lambraz – 01300 IZIEU

04 79 87 21 05 – info@memorializieu.eu



© Maison d'Izieu / Peter Mahr



© Maison d'Izieu / Kai Flechtner



Association Entraide et Partage

832, rue de la mairie

01 300 - BREGNIER CORDON

entraidepartage@yahoo.fr

Depuis le mois de mars 2016, nos bénévoles d'Entraide et Partage se rendent auprès de 6 personnes.

Ces visites apportent un temps de rencontre et d'échange.

Contactez nous pour devenir à votre tour bénévole.

Nous avons besoin de vous.



Ouverture du 6 juillet au 3 septembre
Du mercredi au samedi de 14h à 18h, entrée libre, gratuit

EXPOSITION

- **6 juillet au 27 août : Exposition «Regards de Rhône»**

En partenariat avec l'association Sea, Science et Art



RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

- **22 juillet et 27 août : Merveilles du Rhône**
En partenariat avec Belley Bugey Sud Tourisme

Parcourez la plus grande réserve fluviale forestière de France en canoë 9 places à la découverte d'un patrimoine naturel exceptionnel en plein cœur du Bugey.

La réserve naturelle du Haut-Rhône accueille une grande diversité d'espèces animales et végétales. En payant au cœur des îlons, vous pourrez observer la forêt alluviale et ses peupliers noirs centenaires, apercevoir le martin pêcheur en plein vol, apprendre à reconnaître les traces du castor, son habitat et peut-être le surprendre près de sa hutte ...

Une manière ludique de découvrir ce site unique, qui débutera par une introduction au musée Escale Haut-Rhône.

- 3 horaires possibles : 13h30 ; 15h00 ; 16h30
- Introduction au musée : 40 min + balade en canoë 1h30
- 15 €/pers, réservation obligatoire auprès de Belley Bugey Sud Tourisme : 04 79 81 29 06

- **26 août à 18h30: Nuit de la Chauve-Souris**

En partenariat avec la Maison du Marais de Lavours

- **Projection et sortie de terrain pour découvrir cet animal emblématique.**
- **Gratuit, réservation conseillée**

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

- **16 septembre à 18h30 : Conférence «Carrières, carriers et marbriers dans le Bugey»** par Mr Dominique Tritenne.

En partenariat avec les Amis du Musée Escale Haut-Rhône et les Amis de la Pierre, Montalieu-Vercieu

Histoire de l'exploitation de la pierre dans le Bugey et de sa transformation.
Entrée libre, réservation conseillée

- **17 et 18 septembre : ouverture exceptionnelle de 14h à 18h, visites guidées possibles, se renseigner.**

En partenariat avec les Amis du Musée Escale Haut-Rhône

Journées Européennes du Patrimoine



Spécificité du buste de Marianne de Brégnier-Cordon

dimanche 18 septembre 2016

animée par Jacqueline Renet
RDV à 10h30 et 16h30 devant la mairie
durée : une demi-heure

Notre mairie :

Signification symbolique de ce lieu dans le patrimoine et le paysage communal ; sa situation et la spécificité du buste de Marianne de Brégnier-Cordon

Mairie de BREGNIER-CORDON

Contact : 04.79.87.21.15

Samedi 17 septembre 2016 Journées Européennes du Patrimoine



GLANDIEU : un village autour d'une cascade

Animée par Nathalie Dubois Laveau de la **Maison des Isles**

RDV à 14h30 au parking de la cascade
durée : 1h30

Sur inscription jusqu'à la veille 17h : 04 79 87 26 62 ou contact@maisondesisles.fr

La Maison des Isles propose une visite guidée ludique pour toute la famille, à la découverte du patrimoine industriel mais aussi naturel !

Autrefois pour faire tourner leurs moulins et scieries, aujourd'hui pour deux microcentrales hydroélectriques, les habitants ont depuis longtemps profité de la force prodigieuse (et renouvelable) de la cascade de Glandieu en aménageant ses abords.

Mais la rivière a aussi permis la formation de la lône "morte de Glandieu", riche d'espèces menacées, faisant l'objet d'une gestion conservatoire.

Vous pourrez poursuivre votre découverte au Musée Escale Haut-Rhône, qui ouvre ses portes à cette occasion.



**La Maison des Isles du Rhône – Mairie de Brégnier-Cordon-
Musée Escale Haut-Rhône**

PREFET DE L'AIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN

- A R R E T E -

relatif à la tournée de conservation cadastrale

Le Préfet de l'AIN
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la loi du 29 décembre 1892 ;

Vu la loi n° 374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Sur la proposition de la Directrice Départementale des Finances Publiques,

Arrête :

ARTICLE 1er :

Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département.

La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la Direction Départementale des Finances Publiques.

ARTICLE 2 :

Les périodes d'intervention en commune, et l'identité des agents chargés des travaux, seront portées à la connaissance préalable du Maire au moins 15 jours avant la date des opérations.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins 10 jours avant le début des travaux pour information des administrés.

ARTICLE 4 :

Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département. Ces agents devront être porteurs d'une ampliation du présent arrêté et la présenter à toute réquisition,

.../...

ARTICLE 5 :

Les dispositions de l'article 322-2 du code pénal sont applicables dans le cas de destruction, de détérioration ou de déplacement des signaux ou repères.

En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstitution des éléments devenus inutilisables par leur fait.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Recueil des actes administratifs* de la Préfecture.

Fait à BOURG EN BRESSE, le 5 décembre 2012

Le Préfet,

Philippe GALLI

CADASTRE NANTUA

8, Rue des Monts d'Aln
01130 NANTUA
04 74 75 97 30
07 77 23 40 12

**MISE A JOUR
DU PLAN CADASTRAL**

**AVIS
AUX PROPRIETAIRES FONCIERS**

MM. les propriétaires fonciers sont informés qu'il sera procédé à la mise à jour du plan cadastral de leur commune du 04/07/2016 au 31/08/2016.

Les propriétaires sont instamment invités :

- A réserver le meilleur accueil au géomètre-principal du cadastre, Mr JACOB Pierre-Frédéric, chargé des travaux de terrain.
- A fournir toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs propriétés (plans d'arpentage...).
- A vérifier l'identité du géomètre en lui demandant sa carte professionnelle (commission d'emploi).

Il est rappelé que les géomètres du cadastre sont autorisés à pénétrer dans les propriétés (à l'exclusion de l'intérieur des habitations), qu'elles soient closes ou non closes.

Le Maire,

Cette opération ne concerne que la mise à jour des constructions, en particulier ne seront pas traités les problèmes liés aux limites parcellaires ou à tout autre litige entre propriétaires



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



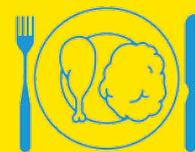
Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

